



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Gesundheitswesen

Commission de planification sanitaire

Rapport d'activité 2019

La commission de planification sanitaire est un organe consultatif du Conseil d'Etat en matière de planification sanitaire.

1. Composition de la commission

La composition de la commission de planification sanitaire est fixée à l'article 11 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires du 13 mars 2014 (LEIS, art. 11). La commission a siégé dans la composition suivante :

- Victor Fournier, chef du service de la santé publique, président
- Christian Ambord, médecin cantonal
- Roman Kuonen, membre du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais
- Josy-Philippe Cornut, membre du conseil d'administration de l'Hôpital du Valais
- Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais
- Pierre-Olivier Haenni, administrateur de la Clinique de Valère
- Franz Schmid, vice-président de l'AVALEMS
- Valérie Vouillamoz, secrétaire générale du Groupement valaisan des CMS
- Michaël Briguet, Groupe Mutuel, représentant de santé-suisse
- Pascal Kämpfen
- Hannelore Luy, médecin
- Alexandre Maret, ASI section Valais
- Angela Ferrari, ASI, section Valais
- Jean-Marc Bellagamba, directeur de l'OCVS
- Pierre Constantin, Pro Senectute Valais, représentant des patients du Valais romand
- Maria Balmer-Michel, Krebsliga Wallis, représentante des patients du Haut-Valais
- Stefanie Zimmermann, conseillère communale, Viège
- Olivier Perruchoud, président de Chalais
- Sandra Cotta-Parvex, conseillère communale, Collombey-Muraz

Son secrétariat a été assuré par le service de la santé publique (Yves Martignoni).

2. Dossiers traités

Les dossiers suivants ont été traités par la commission :

- Planification des secours sanitaires
 - prise de connaissance du monitoring de la planification des secours sanitaires (séance du 05.06.2019)
 - réduction provisoire des horaires du SMUR de Martigny à partir du 1^{er} juillet 2019 et l'extension des zones d'intervention du SMUR de Sion et du SMUR du Chablais, dans l'attente des propositions de réorganisation des SMUR du Valais romand (séance du 05.06.2019)
 - exploitation du SMUR de Martigny 24h/24 dès novembre 2019 et extensions de sa zone d'intervention au Chablais valaisan (sans le Haut-Lac) et à certaines communes du Chablais vaudois (Lavey-Morcles, Bex, Ollon et Gryon) ; exploitation d'un seul SMUR 24h/24 à Rennaz pour couvrir le reste du Chablais, ainsi que la Riviera (séance du 05.09.2019 et courriel du 01.10.2019)
- Planification hospitalière
 - transfert des mandats de l'HRC en lien avec l'ouverture de son nouveau site à Rennaz (séance du 05.09.2019)
 - fermeture du Centre valaisan de pneumologie (CVP) et au transfert des activités sur les autres sites de l'Hôpital du Valais (HVS) (séance du 05.09.2019)
- Etablissements médico-sociaux pour personnes handicapées
 - intégration de la Fondation Domus à la liste des établissements médico-sociaux pour personnes handicapées admis à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire des soins (séance du 05.06.2019)